

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE BIEDERTHAL

Séance du 11 juin 2018

### 1. EAU POTABLE - Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2017

Le conseil approuve le rapport de l'Eau de l'exercice 2017.

L'Eau est de très bonne qualité. Taux de conformité des analyses : 100%

Le Rendement du réseau de distribution est de 74,80 % (81,8% pour l'exercice 2016). Petite baisse de rendement par rapport à 2016 suite à 2 grosses fuites.

Le prix de vente de l'eau exercice 2017 :

| <u>Domestique</u>          |                       | <u>Exploitants</u>                          |                       |
|----------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
| • jusqu'à 30m <sup>3</sup> | 1,90 €/m <sup>3</sup> | • jusqu'à 30m <sup>3</sup>                  | 1,90 €/m <sup>3</sup> |
| • > 30m <sup>3</sup>       | 1,00 €/m <sup>3</sup> | • > 30m <sup>3</sup> et < 250m <sup>3</sup> | 1,00 €/m <sup>3</sup> |
|                            |                       | • >250m <sup>3</sup>                        | 0,65 €/m <sup>3</sup> |

Arrêtés de restriction d'eau potable :

- Vigilance orange préfectorale du 09/01/2017 au 30/06/2017
- Restriction mise en place par la commune du 30/10/2017 au 19/12/2017

Travaux réalisés

- Sources : nettoyage des canalisations, ajout d'une canalisation, ...
- Réservoir : entretien système UV, révision système injection chlore, travaux d'électricité
- Réseau : nouvelles canalisations rue des Vignes, réparation des fuites

### 2. EAU POTABLE – Nouveau Prix de vente de l'eau potable

Afin de se conformer à la réglementation, le Conseil décide de modifier le prix de vente de l'eau aux administrés et de fixer un tarif fixe par type de consommateur (domestique et exploitant).

Actuellement le prix de vente de l'eau était dégressif.

Les nouveaux tarifs ont été fixés au plus bas, tout en garantissant la même recette globale pour la commune.

Le Conseil valide les tarifs suivants :

|                   |                               |                            |
|-------------------|-------------------------------|----------------------------|
| <b>Domestique</b> | <b>Prix de vente de l'eau</b> | <b>1,25€/m<sup>3</sup></b> |
| <b>Exploitant</b> | <b>Prix de vente de l'eau</b> | <b>0,75€/m<sup>3</sup></b> |

Avantages de ce tarif fixe :

- permettre, si souhaité, de modifier la périodicité de facturation sans pénaliser les consommateurs (par exemple facturation tous les 6 mois, ...)
- pas de pénalisation pour les consommateurs lors des changements de compteurs

### **3. FINANCES - Subventions aux Associations**

Le conseil décide d'attribuer 580€ de subventions répartis aux associations suivantes :  
Bibliothèque, amis de Luppach, Mieux Vivre à St Morand, Caritas, APALIB, APAMAD, AIDes SIDA et Union départementale des Sapeurs-Pompier.

### **4. ADMINISTRATION - Protection des données**

Le Règlement Général européen sur la Protection des Données dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire, dans toute collectivité, leur application ainsi que la désignation d'un délégué à la protection des données.

Le Conseil décide de confier cette mission au Centre de Gestion de la Meurthe-et-Moselle mutualisé avec celui du Haut-Rhin.

**Coût de la mission : 30€/an**

## **COMMUNIQUES DE LA MAIRIE**

- ***Arrosage des fleurs***

La Commune remercie chaleureusement toutes les personnes qui donnent un coup de main à l'arrosage des fleurs. Cette aide est précieuse ! Merci à eux.

- ***Balayage des trottoirs***

Dans les jours qui viennent les trottoirs seront balayés et désherbés par l'agent communal et les jeunes saisonniers.

La commune incite fortement les riverains, après le passage des agents, à maintenir les trottoirs propres devant leur habitation. Merci beaucoup.

Le Maire,

Danielle CORBIER

